RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 02234
Numéro SIREN : 497 602 110
Nom ou dénomination : ARTISANS DES MONTS DU LYONNAIS

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2020 sous le numéro de dépôt A2020/018212

A2020/018212

5472053

Dénomination : **ARTISANS DES MONTS DU LYONNAIS**

Adresse : **166 Rue du Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS**

N° de gestion : **2007B02234**

N° d'identification : **497602110**

N° de dépôt : **A2020/018212**

Date du dépôt : **18/06/2020**

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 17/06/2020 RATR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

5472053

ARTISANS DES MONTS DU LYONNAIS (A.M.L. SARL)

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 166 RUE DU GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

497 602 110 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
ARTISANS DES MONTS DU LYONNAIS (A.M.L. SARL)
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ARTISANS DES MONTS DU LYONNAIS (A.M.L. SARL)

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 166 RUE DU GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

497 602 110 RCS LYON

***Rapport du commissaire aux comptes et du commissaire à la transformation sur la transformation de la société* ARTISANS DES MONTS DU LYONNAIS (A.M.L. SARL)**
société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions des articles L 224-3 du même code en date du 10 juin 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société est une société d'exploitation dont les activités sont la maîtrise d'œuvre en bâtiment et le conseil en organisation. Vous détenez principalement des actifs incorporels et corporels nécessaires à l'exercice de votre activité.
Les derniers comptes annuels arrêtés au 31.12.2019 n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, ils font apparaitre un bénéfice de 9 748€.
Le montant des capitaux propres à cette même date est de 66 193€, pour un capital social de 8 000€.
La trésorerie était positive à hauteur de 46 655€ et la société était endettée à hauteur de 49 531€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.
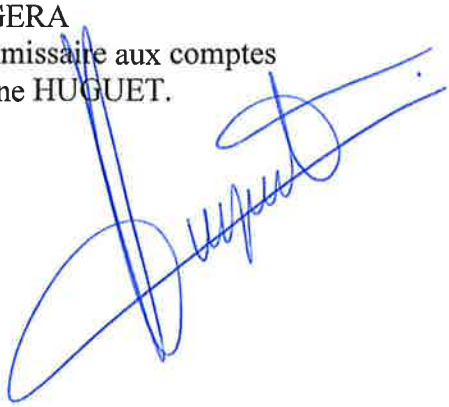
Lyon, le 17 juin 2020
COGERA
Commissaire aux comptes
Jeanne HUGUET.